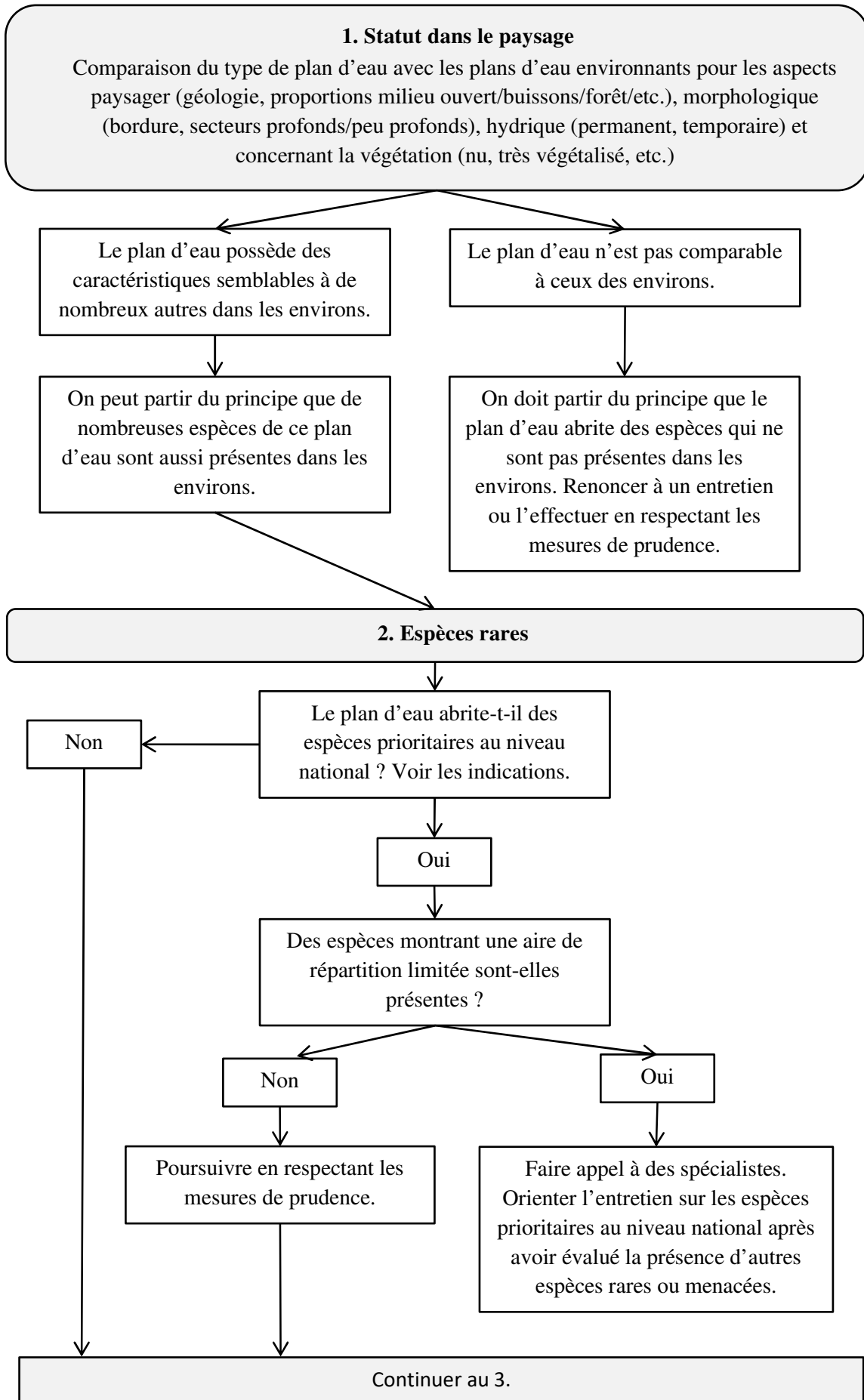
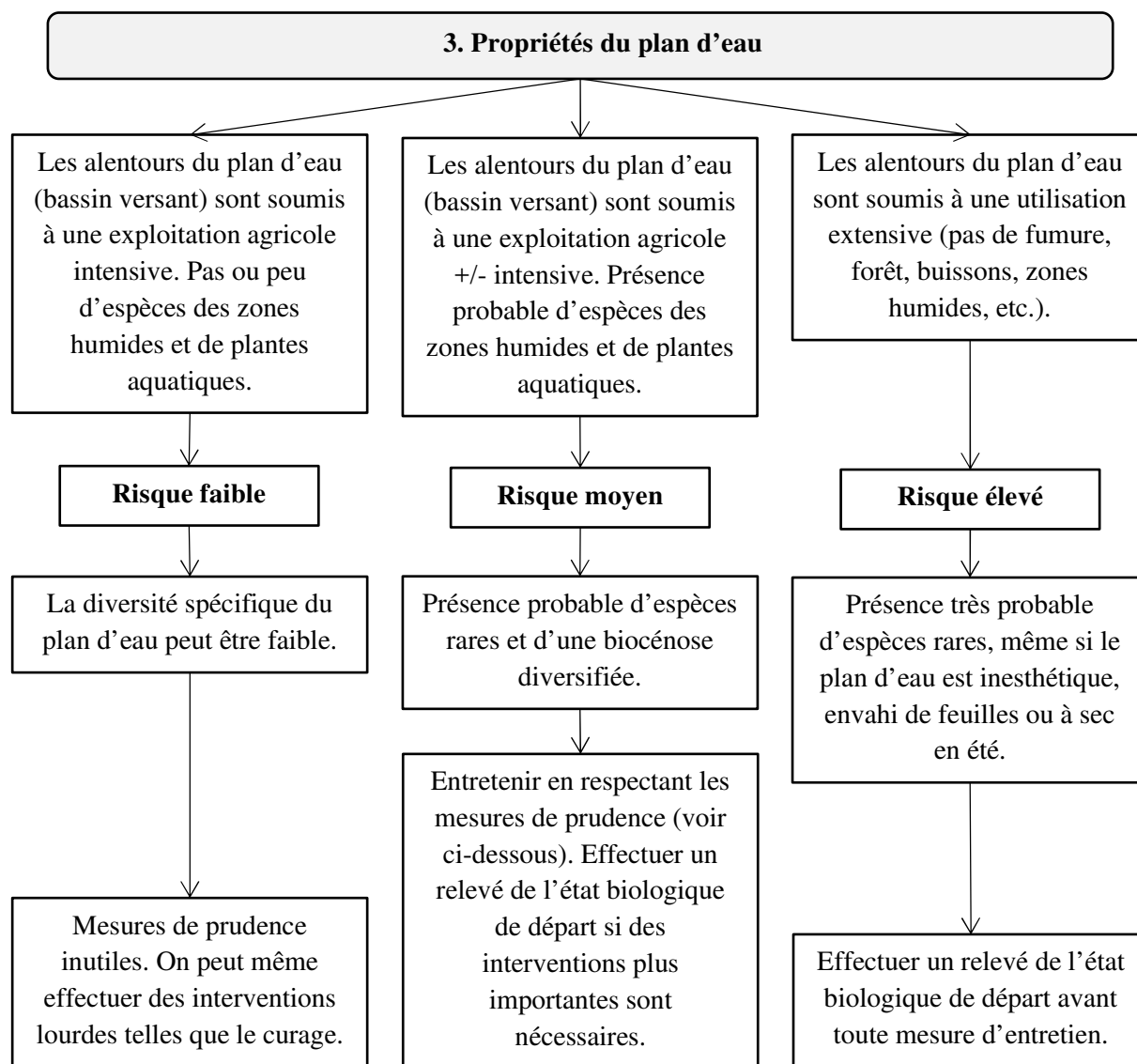


Schéma d'évaluation pour l'entretien des plans d'eau





Espèces prioritaires au niveau national

- Publication de l'OFEV « Liste des espèces prioritaires au niveau national ».
- Serveur cartographique des centres de données nationaux Info Flora et CSCF → données dans un maillage de 5 km².
- Pour des données précises sur la présence des espèces, voir Info Flora et CSCF.
- Attention : à l'exception des amphibiens, des plantes et des libellules, on dispose, de manière générale, de peu de connaissances concernant la présence des espèces dans les plans d'eau.

Espèces des zones humides et plantes aquatiques

- Voir le chapitre sur les plantes
(https://biodivers.ch/fr/index.php/Petits_plans_d%E2%80%99eau/Informations_de_base#Plantes)

Mesures de prudence pour l'entretien des plans d'eau

- Laisser tels quels les plans d'eau temporaires, c'est-à-dire ne pas les sur-creuser ni les transformer en plans d'eau permanents.
- Ne pas éliminer plus d'un quart des sédiments par période de 3 ans.
- Ne pas éliminer plus d'un quart de la végétation ou plus d'un quart d'une espèce de plante par période de 3 ans (à l'exception des espèces envahissantes).
- Ne pas connecter les plans d'eau avec des cours d'eau ou des drainages.
- Ne pas rendre les berges plus raides ni réduire la surface des secteurs peu profonds.
- Le bassin versant ne doit pas être soumis à une exploitation agricole plus intensive.
- Ne pas détruire complètement un type d'habitat.
- Ne pas vidanger le plan d'eau pour faciliter l'entretien.
- Ne pas éliminer plus d'un quart des arbres dans et autour du plan d'eau par période de 3 ans.